

**Discours d'Arnaud Roffignon, directeur général de l'Inrap,  
lors de la soirée organisée à la Cité des sciences et de l'industrie  
le 20 mars 2012, pour le 10<sup>e</sup> anniversaire de l'Inrap**

Monsieur le Directeur général des Patrimoines, cher Philippe,  
Mesdames et Messieurs les Préfets,  
Mesdames et Messieurs les Parlementaires (14 ont répondu),  
Mesdames et Messieurs les Élus,  
Mesdames et Messieurs les Présidents et Directeurs,

Monsieur le Président, – avec qui je chemine depuis maintenant plus de deux ans,  
avec une confiance et une unité de vue dont je te remercie, cher Jean-Paul,

Mesdames et Messieurs, et je m'adresse bien sûr à l'ensemble des personnels de  
l'institut qui ont pu nous rejoindre ce soir,

Chers amis,

Je ne vous apprendrai rien en vous rappelant que l'archéologie préventive n'est pas un  
« fleuve impassible ». Notre discipline est plutôt agitée par les « trombes, et les  
ressacs et les courants » pour faire quelque emprunt nautique à Arthur Rimbaud (j'en  
ferai d'autres tout à l'heure !)... Car si nous fêtons ce soir le 10<sup>e</sup> anniversaire de  
l'Inrap, sa création, le 1<sup>er</sup> février 2002 en application de la loi sur l'archéologie  
préventive du 17 janvier 2001, marquait le terme d'une longue et difficile genèse.  
Permettez-moi d'en rappeler brièvement quelques étapes.

Du rapport sur l'archéologie rédigé par Jacques Soustelle en 1974 au rapport de  
Bernard Poignant, Bernard Pêcheur et Jean-Paul Demoule en 1998 (qui inspirera la  
loi de 2001), plus de 20 années ont passé (et autant de rapports rédigés), sans que  
l'archéologie préventive soit dotée d'un fondement juridique et d'une organisation  
adaptée. Pourtant, la France avait été très active dans la rédaction de la Convention  
européenne pour la protection du patrimoine archéologique, signée à Malte en 1992.  
Mais il faudra encore neuf ans pour qu'elle soit transposée dans notre droit.

Pendant ces années, pourtant, les services de l'État et les archéologues ne sont pas  
restés inactifs – loin s'en faut – et ils ont, d'une manière originale dans le champ de la  
science, inventé une discipline à l'intersection de l'aménagement du territoire et de la  
recherche scientifique.

Ce faisant, ils préfiguraient le concept de développement durable, qui imprègne  
aujourd'hui la mise en œuvre de l'ensemble des politiques publiques et qui nourrit la  
« responsabilité sociale des entreprises ».

Il est intéressant de noter que ces deux enjeux, l'archéologie préventive et le  
développement durable, ont commencé à faire débat, à la même époque, dans les  
années 1970 (conférence sur l'environnement de Stockholm de 1972, création de  
l'Association pour les fouilles archéologiques nationales en 1973, j'y reviendrai).

Il est également presque troublant que la prise de conscience de la nécessité de l'une et de l'autre soit concomitante (sommet de la Terre à Rio en 1992 et convention de Malte la même année).

Enfin, leurs cadres d'action respectifs coïncident (il faut attendre 2000 pour qu'un Plan national de lutte contre le changement climatique soit adopté et c'est en 2001 que la loi sur l'archéologie préventive est promulguée). Depuis lors, les liens entre archéologie préventive et développement durable n'ont cessé de s'affirmer : tous deux partagent le même souci de l'Homme, et reposent sur une même exigence de responsabilité vis-à-vis des générations futures ; dans les deux cas, il s'agit bien de transmettre un monde viable, à travers la préservation des ressources de la planète, qu'elles soient minérales, biologiques ou patrimoniales.

Nous nous devons d'interroger notre environnement, grâce à la recherche scientifique, si nous voulons l'habiter et le comprendre, en réalisant un développement contrôlé, sans impact définitif sur les équilibres écologiques, économiques et sociaux, et sur la connaissance des sociétés passées. Que serait demain une planète sans eau, sans partage mais aussi sans mémoire ? Ce sont ces questions et ces valeurs communes qui font que l'archéologie préventive est au cœur du développement durable.

L'« invention » de l'archéologie préventive s'est accompagné de grandes difficultés dans les modalités d'intervention des archéologues et d'une forte insécurité pour les aménageurs – confrontés à des pratiques juridiques souvent imprécises et à des délais difficiles à appréhender. Notre discipline en a longtemps conservé (et elle en conserve encore, parfois) l'image d'une activité qui vient s'opposer à la réalisation des projets d'aménagement.

En 2001, le Parlement consacre l'archéologie préventive au rang des missions de service public et lui confirme son statut scientifique. Et je voudrais saluer et remercier les parlementaires qui sont avec nous ce soir, mais aussi vous dire les messages chaleureux et d'amitié que nous avons reçus des ministres successifs de la Culture et de la Communication qui ne peuvent être présents.

L'Association pour les fouilles archéologiques nationales – agence de moyens développée dans le giron de l'État dans les années 1970, dont l'activité était principalement de réaliser des diagnostics et des fouilles et dont les effectifs ont atteint près de 1 500 personnes (ce qui en a fait alors la plus grosse association régie par la loi de 1901 en France) –, l'Afan donc, est transformée en institut national de recherches, placé sous la tutelle des ministères chargés de la Culture et de la Recherche. Cet établissement public administratif est doté de missions nouvelles : il est opérateur des diagnostics et de fouilles, mais il est aussi chargé de l'exploitation scientifique des résultats et d'une large mission de diffusion de la connaissance archéologique au public. Le législateur dote ainsi l'État d'un puissant instrument national de recherche et de valorisation, qui faisait jusqu'alors défaut. Tout va donc pour le mieux !

Voire !

« La tempête a béni son éveil maritime... » (pour continuer avec les emprunts nautiques à Arthur Rimbaud) : le dispositif originel de financement n'est pas en adéquation avec les ambitions, entraînant une crise financière et sociale, en raison des restrictions dans les effectifs, et un blocage du système ; les opérations archéologiques sur le terrain sont retardées et les chantiers d'aménagement paralysés. L'Inrap existe, mais il s'approche dangereusement des « gouffres cataractant ».

En 2003, le Parlement modifie donc le dispositif et ouvre la réalisation des diagnostics aux services agréés de collectivités territoriales, et celle des fouilles aux opérateurs publics et privés agréés. Une nouvelle redevance est créée pour financer les seuls diagnostics, la recherche et la diffusion culturelle, tandis que les fouilles sont désormais à la charge des aménageurs qui en deviennent les maîtres d'ouvrage.

L'Inrap s'adapte à cette nouvelle donne juridique et économique et entame sa construction « dans les clapotements furieux des marées » en suscitant toujours une grande hostilité, car il incarne la « contrainte archéologique », dont les adversaires ne mesurent pas encore l'intérêt et l'impérieuse nécessité.

En 2004, le conseil scientifique est constitué et vient renforcer l'action de la direction scientifique et technique créée dès les débuts. La même année, à l'issue d'une large démarche participative, l'Inrap adopte un ambitieux projet d'établissement. En 2005, il crée une direction du développement culturel et de la communication pour mettre en œuvre ses missions de diffusion de la connaissance. Toujours en 2005, il définit ses premiers axes de recherche. En 2009, il ouvre des espaces scientifiques sur son portail Internet et entreprend la numérisation de ses rapports de fouille.

En 2010, il élabore le plan stratégique « Reconquête aménageurs » pour se mettre à l'écoute et mieux répondre aux attentes de ses partenaires économiques, qui sont aussi ses clients, et pour faire face, ainsi, au développement de la concurrence. En 2011, enfin, il signe avec ses tutelles un contrat de performance qui constitue sa feuille de route jusqu'en 2013, et l'État recapitalise l'institut à hauteur de 21 millions d'euros pour le doter des fonds propres qui lui avaient fait défaut à sa création. Cette recapitalisation coïncide avec une nouvelle réforme de la redevance d'archéologie préventive visant à consolider les financements de cette politique. À cet égard, je voudrais souligner l'effort exceptionnel que le ministère de la Culture et de la Communication a consenti, et ce, depuis 2002, pour que l'institut puisse assumer ses missions dans un contexte où la redevance n'a pas toujours produit, loin s'en faut, le rendement escompté.

Ce trop bref rappel ne rend pas compte de la tâche immense réalisée en une décennie par les quelque 2 000 archéologues et agents de l'Inrap : de 2002 à 2011, ils auront effectué 16 978 diagnostics, sur 112 241 hectares ; conduit 2 237 fouilles, en France métropolitaine et dans les DOM ; publié plus de 2 000 articles scientifiques ; mis en ligne l'intégralité de plus de 400 rapports de fouille ; collaboré à plus de 250 expositions temporaires ; organisé 700 visites de chantier pour les aménageurs, les élus et les publics les plus divers ; prononcé plus de 600 conférences dans des mairies, des foyers ruraux, des centres socioculturels, des musées, des universités, des entreprises... En termes de diffusion culturelle, on pourrait aussi citer les 42 ouvrages publiés à destination du grand public ; la réalisation et la diffusion de 10 longs et moyens métrages documentaires, 30 courts métrages et 10 films d'animation ; un site internet qui propose plus de cent vingt reportages, des dossiers thématiques et une iconothèque donnant accès à 2 300 documents téléchargeables gratuitement ; il attire plus de 100 000 visiteurs par mois...

Et je n'évoque pas la magnifique exposition sur les Gaulois que vous avez pu visiter, ou le récent colloque sur « L'archéologie au laboratoire » qui s'est tenu ici même en janvier dernier en partenariat avec la Fondation EDF.

On le voit, malgré les difficultés, et parallèlement aux efforts déployés pour construire l'institut, l'activité opérationnelle, la recherche scientifique et la valorisation sont restées des priorités.

Je voudrais rendre hommage à tous les personnels de l'Inrap, qu'ils soient scientifiques ou administratifs, et dont le professionnalisme, l'engagement et la passion n'ont jamais été démentis au cours de cette décennie.

En mon nom et en celui du président, je voudrais aussi remercier les directeurs interrégionaux et tous les membres du comité de direction, avec lesquels nous avons le privilège de travailler chaque jour, mais aussi l'ensemble de l'encadrement de l'institut.

Je voudrais bien sûr également remercier de leur précieuse collaboration tous les membres successifs du conseil d'administration et du conseil scientifique, comme ceux des instances paritaires et les responsables des organisations syndicales, ainsi que nos interlocuteurs au ministère de la Culture et de la Communication, au niveau central et déconcentré, comme au ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche et au ministère du Budget.

Je voudrais enfin saluer l'ensemble des partenaires qui ont permis le développement de notre politique de diffusion culturelle (conservateurs de musées, gestionnaires de sites archéologiques, éditeurs, producteurs audiovisuels, réalisateurs, concepteurs d'exposition, aménageurs et élus...) et ceux qui ont participé au rayonnement et à la vitalité de notre politique de recherche : CNRS, universités, institutions d'archéologie à l'étranger...

Ces dix années auront d'ailleurs permis de nouer de très nombreux partenariats scientifiques et culturels, notamment avec le CNRS et les universités, avec de nombreuses unités mixtes de recherche, mais aussi avec de grandes institutions comme l'Unesco, l'École française de Rome, l'École française d'Extrême-Orient, et dernièrement avec le musée du Louvre, l'Institut national du patrimoine, la Cité de l'architecture et du patrimoine ou encore l'École du Louvre, sans oublier l'Institut français, le Muséum d'histoire naturelle et le Musée Guimet avec lesquels des accords sont en cours d'élaboration.

Enfin, je voudrais mettre l'accent sur l'œuvre accomplie par mes prédécesseurs, Marion Julien, avec l'aide de Brice Lannaud, et Nicole Pot qui, auprès de Jean-Paul Demoule puis de Jean-Paul Jacob, ont travaillé sans relâche à la construction de l'Inrap. Ils ont eu à cœur de dessiner et d'édifier les structures de l'institut, dans des délais très courts, et de le faire fonctionner dans un paysage mouvant, alors même que se définissait progressivement cette nouvelle politique publique de protection et d'étude du patrimoine archéologique.

À tous et toutes, nous sommes redevables de ce magnifique outil de recherche et de diffusion probablement unique en Europe et souvent envié à l'extérieur de nos frontières.

Beaucoup reste à faire : dans l'organisation de l'institut, dans son fonctionnement et sa reconnaissance (je pense notamment à l'évaluation scientifique qui devrait permettre de lui conférer, enfin, le statut d'organisme de recherche), dans ses rapports avec les services de collectivités territoriales (avec lesquels il convient d'aborder notre intervention en termes de territoires et de compétences), mais aussi dans nos relations avec les aménageurs. Avec ces derniers, c'est une véritable révolution

culturelle qui est en cours. Au sein de l'institut, nous passons d'une culture de la confrontation à une culture de la concertation, du service et du partenariat. De leur côté, les aménageurs intègrent de mieux en mieux le cadre juridique de l'archéologie préventive, en tiennent compte de plus en plus tôt dans le budget des aménagements et dans leurs calendriers, et surtout en comprennent mieux les enjeux scientifiques comme l'intérêt culturel et patrimonial. À cet égard, quoi de plus probant que le mécénat de Réseau ferré de France, de la fondation EDF, de Bouygues Travaux Publics et de Cemex pour les prochaines Journées nationales de l'archéologie, les 22, 23 et 24 juin, dont le ministère de la Culture et de la Communication a confié le pilotage et l'organisation à l'Inrap.

Ces dix années ont vu la structuration d'une politique publique et la construction d'un institut de recherche, mais elles ont aussi été celles de la maturation d'une activité nouvelle, de nature scientifique et cependant étroitement corrélée à l'activité économique, dont les acteurs ont progressivement appris les règles et les enjeux.

Aujourd'hui, pour nombre d'aménageurs, l'archéologie préventive est une exigence au même titre que les enjeux de sécurité et de santé au travail, le respect de la biodiversité, et d'une manière générale le développement durable et l'ensemble des impératifs de la « responsabilité sociale des entreprises ».

Après de l'État et des collectivités territoriales, l'Inrap a un rôle essentiel à jouer qui est celui du récolement et de l'exploitation des résultats, ainsi que de la mise en perspective nationale des données, de leur synthèse et de leur diffusion. Pour cela, il doit développer sa politique de recherche et disposer de moyens supplémentaires, que la récente réforme de la redevance d'archéologie préventive – par ailleurs très positive – n'a pas permis de lui donner, et qu'il faudra trouver dans les années à venir.

Ce rôle de creuset scientifique est d'autant plus fondamental que les données sont aujourd'hui produites par plusieurs dizaines d'opérateurs publics et privés. Par sa compétence et sa vision nationale, l'Inrap joue le rôle de tête de réseau. Par ailleurs, il est riche de centaines de chercheurs, dans toutes les spécialités de l'archéologie, qui lui permettent de transformer les données en connaissance. C'est un rôle au service de toute l'archéologie, dans une démarche partenariale qui doit associer l'ensemble des structures.

Dans le prolongement des travaux de recherche, l'Inrap est également devenu un centre de ressources, à l'échelle nationale et en région, et un outil de diffusion de la connaissance archéologique à tous les publics. Opérateur pour le compte de ses ministères de tutelles, il a aujourd'hui un savoir-faire d'organisateur d'expositions, d'éditeur ou de producteur audiovisuel, à l'instar des grands musées pour l'histoire de l'art.

En 2011, une étude de l'institut Ipsos montrait que 8 Français sur 10 considéraient que la recherche archéologique sur notre territoire est « utile voire très utile » ; et 18 % de nos concitoyens déclaraient avoir eu connaissance d'une fouille à proximité de chez eux. Mais ils étaient encore 77 % à s'estimer insuffisamment informés. Même si ce chiffre a diminué en quelques années, l'ampleur de la tâche demeure gigantesque !

Je vous remercie et je laisse la parole au président Jean-Paul Jacob, pour évoquer notamment les résultats de la recherche.